

LÉCHELLE

INFORMATIONS MUNICIPALES 2020 N°2

LA MAIRIE



est ouverte les lundis et jeudis de 16h30 à 19h.

Tél. : 01 64 00 87 69

Mail : mairie.lechelle77@orange.fr

Site Internet : www.lechelle77.fr

Facebook : [Léchelle77](https://www.facebook.com/Lechelle77)



INFORMATIONS



LE MOT DE LA MAIRE

La crise sanitaire commençait lors des élections municipales de mars. Depuis, cette situation inédite, délicate, anxiogène, perturbante fait toujours partie de notre quotidien.

C'est difficile, très difficile et j'espère que tous ensemble nous pourrons, un jour, revivre "comme avant".

Malgré toutes ces complexités, le conseil municipal fait de son mieux pour faire vivre le village.

Je remercie encore les personnes qui ont décoré si joliment leur maison pour Noël, et celles, qui tout au long de l'année prennent soin de leur "devant de propriété".

Je remercie aussi les personnes qui encouragent le Conseil Municipal et qui félicitent les collaborateurs de la mairie.

Les vœux pour 2021 de l'équipe municipale ne pourront pas être présentés oralement. Aussi je profite de ce journal pour vous présenter très simplement et très chaleureusement mes vœux de joie, de bonheur, de prospérité et surtout de santé à vous tous ainsi qu'à vos proches.

Martine LEGRAND
Maire de Léchelle



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Mr Brice BAILLY a fait le choix de ne plus faire partie de l'équipe municipale.

Le conseil municipal se compose donc dorénavant de 14 personnes.

NOUVELLE ADRESSE MAIL

L'adresse mail change à compter de ce jour
mairie.lechelle77@orange.fr

Coordonnées de la mairie

2 rue de la traconne - 77171 Léchelle
Tél : 01 64 00 87 69

Le fax n'existe plus.

Le secrétariat est ouvert les lundis et jeudis de 16h30 à 19h00.

L'accueil téléphonique est assuré les jours ouvrés sauf le mercredi après-midi et le vendredi.



Accueil mairie

AFFICHAGE LIBRE

Sur le mur de la mairie, un nouvel espace est dédié à l'affichage libre. Vous pouvez l'utiliser.

INFORMATIONS

LE 11 NOVEMBRE

5 personnes de l'équipe municipale ont pu rendre hommage aux soldats morts pour la France.

Le texte communiqué par le secrétariat aux anciens combattants a été lu, la Marseillaise chantée et une gerbe a été déposée.



LÉCHELLE PROPRE

L'opération a été réalisée le 25 octobre par 7 bénévoles. Toutes les bouteilles en plastique et les canettes récupérées ont rempli un sac de 110l. Elles ont été recyclées. Un peu de ferraille et des bouteilles en verre ont également été ramassées, le tout pour environ 18 kg.

Un grand merci aux participants.

LES HAIES

N'attendez pas pour tailler vos haies !... celles-ci ne doivent ni gêner la circulation routière, ni entraver les déplacements piétons.

LES DÉCORATIONS DE NOËL

Cette année encore, les décorations de fin d'année ont été réalisées par les employés communaux et leurs épouses. L'an prochain, deux ou trois journées "atelier décorations de Noël" vous seront proposées.

Nous remercions vivement tous les Léchelloises et Léchellois qui ont apporté une touche de gaïté dans le village en décorant leur maison. C'est très agréable à regarder.

LA PLATEFORME SURE



Dans le cadre de la rénovation énergétique, la Communauté de communes du Provenois a créé un service SURE (Service Unique pour la Rénovation Énergétique). Sur rendez-vous, vous pouvez y obtenir des conseils gratuits en matière de rénovation ou d'isolation de votre habitation. Cette plateforme est située 10 rue Victor Garnier à Provins et est ouverte 3 demi-journées par semaine.

Pour la contacter : 01 64 00 84 96

ou sure@cc-du-provenois.fr

LE COLIS DES ANCIENS

Les aînés de notre commune ont reçu leur colis de Noël distribués par les conseillers municipaux. Cette année, 69 personnes en ont bénéficié.

Par ailleurs, 5 personnes du conseil municipal prennent régulièrement des nouvelles ou visitent les 19 personnes les plus âgées isolées et/ou fragilisées de notre commune.

LE PLU (Plan Local de l'Urbanisme)

Le P.L.U. communal est désormais consultable sur



www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Vous pouvez ainsi connaître les numéros de parcelle, le plan de zonage et lire les obligations ou les contraintes liées aux différentes zones.

NB : le règlement du PLU est également consultable sur notre site : lechelle77.fr

INFORMATIONS

LA 4G

L'antenne est en place depuis le 28 novembre. Toutefois, sa mise en service reste prévue pour la fin du mois de mars 2021.



LE BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

La Bafa c'est :

- ✓ Un brevet qui permet d'encadrer des enfants et des jeunes pendant les vacances scolaires, mais aussi le mercredi ainsi qu'avant et après l'école,
- ✓ une formation courte et pratique en 3 séances, accessible dès 17 ans,
- ✓ une porte d'entrée vers le métier d'animateur.

Les jeunes en possession de ce diplôme pourraient prétendre à un job d'été au sein de la Communauté de Communes du Provenois.

N'hésitez pas à venir vous renseigner en mairie.

L'ÉGLISE

Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes Du Provenois (CC du Provenois) s'occupera de la réfection de la toiture du porche de l'église dans le courant de l'année 2021. La commune ne paiera qu'une partie des fournitures, le reste des fournitures et la main d'œuvre étant pris en charge par la Communauté de Communes.



LA TNT (Télévision Numérique Terrestre)

L'agence Nationale des Fréquences (ANFR) fait savoir que d'éventuelles perturbations peuvent être provoquées par la 4G. Un service gratuit existe pour recenser et corriger cette gêne qui ne concernera éventuellement que les téléviseurs reliés à une antenne râteau.

Si vous êtes dans ce cas, vous pourrez vous connecter à www.recevoirlatnt.fr ou téléphoner au 0970 818 818 (appel non surtaxé).

LES SAPINS DE NOËL

La collecte des sapins de Noël sera effectuée entre le 7 et le 15 janvier 2021. Merci de les déposer devant votre habitation, sans gêner la circulation.

En octobre, un employé de la CC du Provenois est venu réaliser des enduits à la chaux pour réparer différents trous dans les murs intérieurs. Comme pour le porche, la commune n'a déboursé que les frais de fournitures et divers matériaux. Une réparation sur une autre partie de la toiture a été récemment effectuée par un professionnel ; des fuites importantes ayant inquiété l'équipe municipale. Le coût de cette réparation d'urgence a été supporté par les finances de la commune. Un diagnostic sera probablement effectué prochainement pour connaître l'état général de cet édifice.

INFORMATIONS



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

Cet EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) a été créé en 2003.

LA CC DU PROVINOIS, CE SONT ...

36 596	39	62 787
HABITANTS	COMMUNES	HECTARES

www.cc-du-provinois.fr

Voici un résumé des compétences et services apportés aux Léchellois :

- le centre aquatique
- le conservatoire de musique
- le cinéma Remy
- la lutte contre les frelons asiatiques
- le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) : rôle pédagogique
- le maillage de l'eau
- la gendarmerie de Villiers Saint Georges
- le RAM (Relais des Assistantes Maternelles)
- les ALSH (Accueil loisirs Sans Hébergement)
- le portage des repas
- les maisons de santé
- les centres de télémédecine
- la fibre
- les transports (bus et service balade)
- le fonds de solidarité logement
- chantier d'insertion
- aménagement du pôle gare de Provins
- aire de covoiturage à Montceaux les Provins
- plateforme SURE

LE CIMETIÈRE

Un espace cinéraire existe. Il est composé de 3 cave'urnes et de 2 colombariums de 3 cases qui ont été installés en 2007. Le tarif est de 700 euros la concession pour 50 ans.

LA VITESSE DANS LE BOURG ET LES HAMEAUX

La vitesse est souvent une gêne pour les riverains et un problème de sécurité. Ainsi, les gendarmes effectuent des contrôles non seulement rue de la gare mais aussi dans diverses rues du bourg et des hameaux.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les projets de renouvellement et de réparation de nos éclairages publics ont été votés par le Conseil Municipal.

Les objectifs sont multiples :

- ⇒ changer les armoires électriques non conformes,
- ⇒ diminuer la consommation d'énergie en installant que des luminaires LED, et de ce fait alléger la facture,
- ⇒ mieux éclairer et baisser l'intensité lumineuse la nuit,
- ⇒ ne pas gêner la faune nocturne.

INCIVILITÉS

Il est dommage et extrêmement regrettable

- de constater que certaines décorations de Noël aient été volées,
- de trouver des masques dans les rues,
- de voir les voitures rouler ou stationner sur les bas côtés humides,
- de trouver des débris en tous genres derrière les points propres d'apport volontaire,
- de trouver des livres du livre-service dans la Traconne.

Un peu de civisme serait appréciable.

DÉTENTE

Puisque le couvre-feu est en vigueur, profitez des soirées pour vous retrouver en famille : profitez de ces instants pour vous adonner aux jeux de sociétés, aux travaux manuels, etc.

Voici une dictée et un problème de maths (proposés au certificat d'étude de 1930) pour faire une petite révision.

DICTÉE

La noce débouchant de la rue Saint Denis, traversa le boulevard. Elle attendit un moment, devant le flot des voitures ; puis, elle se risqua sur la chaussée, changée par l'orage en une mare de boue coulante. L'ondée reprenait, la noce venait d'ouvrir les parapluies ; et, sous les riflards lamentables, balancés à la main des hommes, les femmes se retroussaient, le défilé s'espaçait dans la crotte, tenant d'un trottoir à l'autre. Alors, deux voyous crièrent à la chienlit ; des promeneurs accoururent ; des boutiquiers, l'air amusé, se haussèrent derrière leurs vitrines. Au milieu du grouillement de la foule, sur les fonds gris et mouillés du boulevard, les couples en procession mettaient des taches violentes, la robe gros bleu de Gervaise, la robe écrue à fleurs imprimées de madame Fauconnier, le pantalon jaune canari de Boche ; une raideur de gens endimanchés donnait des drôleries de carnaval à la redingote luisante de Coupeau.

ARITHMÉTIQUE

Le lait passé à l'écrémeuse fournit 12% de son volume en crème et 3 litres de crème fournissent 1kg de beurre. Un cultivateur traite, en moyenne, 100 litres de lait par 24 heures.

- 1) combien retire-t-il de la vente du beurre obtenu en 30 jours, le beurre valant 68 euros le kilo ?
- 2) Lorsqu'il écrémait à la main, le poids du beurre obtenu n'était que de 90 % du poids du beurre qu'il obtient maintenant. Quel bénéfice mensuel réalise-t-il grâce à cette écrémeuse ?
- 3) L'écrémeuse a coûté 7344 euros. Combien devra-t-il traiter de litres de lait par jour pour amortir le prix de son écrémeuse en six mois ? (comptez des mois de 30 jours).

LE JOUR DES ROIS APPROCHE...ALORS AUX FOURNEAUX !

Recette de la galette des rois (facile) en plus c'est bientôt !!!

Ingrédients :

- 2 pâtes feuilletées
- 125 gr d'amandes en poudre
- 125 gr de sucre en poudre
- 125 gr de beurre mou



- 2 œufs + 1 jaune
- 1 cuillère à soupe de rhum (facultatif)
- et 1 fève !

- préparez la frangipane : travaillez le beurre mou avec le sucre jusqu'à ce que le mélange soit homogène et "mousseux". Ajoutez les amandes en poudre, les 2 œufs et le rhum. Mélangez bien.
- déroulez la pâte sur la plaque du four en conservant la feuille de cuisson dessous. Garnissez le centre de la pâte avec la frangipane et étalez-la jusqu'à deux centimètres du bord. Glissez la fève. Humectez avec de l'eau le bord de pâte non garni
- recouvrez avec la deuxième pâte feuilletée. Soudez les deux parties en pressant tout le tour avec vos doigts puis retournez le bord comme un ourlet en humectant à nouveau et en le pressant pour fermer hermétiquement.
- avec un pinceau, dorez la surface de la galette avec le jaune d'œuf, puis, avec une fourchette, dessinez des croisillons. Piquez très légèrement et discrètement la pâte à quelques endroits pour éviter qu'elle ne gonfle trop.
- faire cuire la galette dans le four préchauffé à 220° pendant environ 40 minutes. En milieu de cuisson, retirez la feuille de cuisson de dessous la galette.

Et BON APPÉTIT !

MAIRIE DE LÉCHELLE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

présents : MM. Mmes LEGRAND M, LEMOT É, MIRVAUX M-C, M. DAMANDE J-C, MICHEL B, MICHEL H, BONNY B, POILBOUT N, MIRAS I, VERRIER D, BOUSBAH M, LIENARD T.
absents excusés : GUILLIER J, QUEMY D.
Secrétaire de séance M. BOUSBAH M.

Délibérations

- **OPPOSITION** au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » à la Communauté de Communes du Proinois.
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL** : Virements de crédits de 1 000€ de l'article 615231 « voiries » à l'article 673 « titres annulés » pour le remboursement des acomptes relatifs aux locations du foyer rural. Et virements de crédits de 2 000€ de l'article 2152 « installations de voirie » à l'article « 2051 « concession et droits similaires » pour le paiement de la standardisation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur Géoportail urbanisme.
- **APPROBATION** du programme de travaux concernant le remplacement de sept armoires d'éclairage public et des modalités financières d'après l'avant-projet sommaire de 35 264.40 € TTC (29 387€ HT) subventionné par le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine & Marne) à 36% pour un montant de 10 500 €. Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux.
- **DEMANDE DE SUBVENTION** au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation de points lumineux de l'éclairage public. Dans un souci d'écologie et aussi d'économie, le Conseil Municipal adopte l'opération de rénovation de 139 points lumineux et le remplacement d'une armoire d'éclairage public estimé à 85 838.19 € HT (devis de la société EIFFAGE). La subvention est évaluée à 80% soit 68 670.55 €.

Informations :

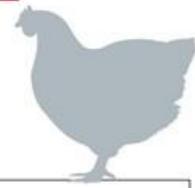
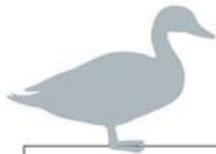
- ✓ Considérant la crise sanitaire (COVID-19) les vœux du Maire 2021 ne seront pas célébrés.
- ✓ A partir du 4 janvier 2021, nouveaux horaires des déchèteries : Ils sont disponibles sur le site <https://www.smetom-geeode.fr/> . Toutes les déchèteries fermeront à 12h les jeudis 24 et 31 décembre 2020.
- ✓ La mairie sera fermée pour les fêtes de fin d'année du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus.
- ✓ Le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) annuel du délégataire VÉOLIA eau 2019 transmis par le syndicat S2e77 a été présenté au conseil municipal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle,
pour être affiché le 7 décembre 2020 à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
A Léchelle, le 7 décembre 2020

La Maire,



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



– Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
– Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Si vous êtes dans une commune en risque élevé :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Pour connaître la zone dont vous dépendez :

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)